

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 26 novembre 2010

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2010-14-7-1

Service consulté

**MODIFICATION D'UN BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
AU TITRE DU PATRIMOINE NON PROTEGE**

Résumé : *Transfert de maîtrise d'ouvrage suite à la dissolution de la Communauté de Communes des Collines de Riedisheim pour un dossier concernant le patrimoine non protégé pour un montant total de 3 000 €.*

En vertu de l'arrêté n°2009-351 du 16 décembre 2009, la Communauté Mulhouse Alsace Agglomération se substitue de plein droit à la Communauté de Communes des Collines et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

La conservation du patrimoine ne relevant pas de la nouvelle structure, cette compétence a été rétrocédée aux différentes communes, membres de l'ancienne Communauté de Communes. Dans ce cadre, la commune de Zimmersheim a pris en compte la restauration de divers mobiliers de l'église.

Ainsi, la subvention allouée à la Communauté de Communes des Collines pour ces travaux, votée par la Commission Permanente lors de sa séance du 8 octobre 2010, devrait être versée à la commune de Zimmersheim.

Par conséquent pour permettre de procéder à ce versement, il vous est proposé d'autoriser un changement de maîtrise d'ouvrage pour l'opération suivante :

- dossier PNP00131 : restauration de divers mobiliers de l'église : montant des travaux : 24 000 € HT ; montant de la subvention : 3 000 €. Ancien bénéficiaire : Communauté de Communes des Collines de Riedisheim ; nouveau bénéficiaire : Commune de Zimmersheim.

Le crédit nécessaire sera à prélever sur le programme D212 chapitre 204 fonction 312 nature 20414 programme 22823 service 014

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER